

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

Étaient présents :

Collège A

Éric BERTON
Christophe BEROUD
Georges LEONETTI
Laurence MOURET
Jean-Baptiste PERRIER
Christine POPLIMONT

Collège B

Pierre-Yves DUFEU
Emmanuelle LE BARBENCHON
Caroline MAURIAT
Anne RIBAUD
Julie SOUHAMI
Erwan TRANVOUEZ

Collège BIATSS :

Nicolas HOLZMANN
Laure MAILLE
Bruno POUVELLE
Emmanuelle ROSA
Fathia TIR

Collège Usagers :

Evan FILIBERT
Ychem KHAYYOUR
Yann SOLTERMANN

Personnalités extérieures :

Perrine PRIGENT
Adrien VINATIER

Étaient représentés :

BRANDT-POMARES Pascale a donné pouvoir à MOURET Laurence.
OUTBIB Rachid a donné pouvoir à MAURIAT Caroline.
FROMNOT Julien a donné pouvoir à SOUHAMI Julie.
GEBEIL Sophie a donné pouvoir à RIBAUD Anne.
DJOUABLI Linda a donné pouvoir à TIR Fathia.
COMBY Louna a donné pouvoir à KHAYYOUR Ychem.
OUAHHABI KHARBACH Sandrine a donné pouvoir à KHAYYOUR Ychem.
PEIGNARD Gaël a donné pouvoir à FILIBERT Evan.
DORIOL Alexandre a donné pouvoir à LEONETTI Georges.
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à PERRIER Jean-Baptiste.

GUIDI Marie-Laure a donné pouvoir à LEONETTI Georges.
GOMEZ Vincent a donné pouvoir à ROSA Emmanuelle.
MATTIO Frédérique a donné pouvoir à BERTON Éric.
SIBUÉ Jean-Michel a donné pouvoir à BERTON Éric.

Personnes invitées :

Denis BERTIN, Président de la fondation A*Midex
Sophie de CACQUERAY, Vice-présidente Formation
Maryline CRIVELLO, Vice-présidente du Conseil d'administration
Stefan ENOCH, Vice-président Recherche
Sophie LAMOUREUX, référente déontologie
Simon LEGENDRE, Directeur du développement durable
Nicolas MASCRET, Vice-président délégué à la vie étudiante
Florence MESSINA, Directrice des affaires financières
Jean-Louis MORO, Vice-président en charge de la Responsabilité Sociétale de l'Etablissement
Guillaume PIANEZZE, Directeur des Ressources Humaines
Damien VERHAEGHE, vice-Président Richesse Humaine et Patrimoine

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum : 18

Nombre de présents : 22

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : .14

Nombre de membres absents : 1

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 22+9, soit 31 présents ou représentés

La séance est ouverte à 13 heures et 20 minutes.

L'appel est réalisé.

Le quorum est atteint.

INTRODUCTION

M. Éric BERTON propose de commencer en désignant un secrétaire de séance et demande s'il y a un volontaire.

M. Pierre-Yves DUFEU est désigné secrétaire de séance.

M. Éric BERTON indique qu'avant d'aborder les actualités, la séance va débiter par l'approbation des procès-verbaux.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

M. Éric BERTON demande s'il y a des remarques.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, adresse deux remarques :

- Tout d'abord page 8, le terme « unanimité » est mentionné alors qu'il s'agit plutôt de majorité puisqu'il y a des votes contre et des abstentions ;
- Page 19, un propos de M. Erwan TRANVOUEZ est prêté à l'UNSA Éducation. C'est une erreur.

Mme Caroline MAURIAT, pour la liste CGT, FSU, Solidaires indique qu'en page 24 il est mentionné qu'un vote est approuvé à l'unanimité alors que c'est à la majorité, car il y avait des votes contre et des abstentions.

Pour poursuivre, elle souhaite faire remonter trois coquilles.

M. Éric BERTON lui propose d'adresser directement ses remarques par écrit.

Mme Caroline MAURIAT acquiesce, mais précise cependant qu'il y a une confusion page 25 entre elle-même et Mme Laurence MOURET.

Ensuite, elle rappelle qu'il avait été évoqué de faire un bilan sur la semaine d'expérimentation en quatre jours.

M. Éric BERTON répond que la semaine de quatre jours a été expérimentée et mise en place. Un bilan sera fait, mais il est pour le moment encore trop tôt.

Mme Caroline MAURIAT précise que lors de la présentation du dispositif il avait été indiqué qu'un bilan sur l'expérimentation avait été fait. C'est de ce bilan-là qu'il est question.

M. Éric BERTON prend la remarque et répond qu'elle sera traitée.

Il met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

M. Éric BERTON demande s'il y a des remarques.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, indique qu'elle ne se reconnaît pas dans certains des propos qui lui sont prêtés. Elle souhaite réécouter ses interventions et indique ne pas être à l'aise pour voter l'approbation de ce procès-verbal aujourd'hui. Elle demande si le procès-verbal pourrait être remis au vote lors d'une prochaine réunion.

M. Éric BERTON répond que le procès-verbal va être voté aujourd'hui. Il lui propose de voter contre si elle le souhaite. Il indique que les bandes vont être réécoutées, si certains éléments ne sont pas corrects, ils seront modifiés et le procès-verbal sera remis au vote lors du prochain Conseil d'Administration.

Mme Caroline MAURIAT demande que soit ajouté sur le premier procès-verbal voté précédemment, l'extrait qu'elle a lu en séance dont il est fait référence par la phrase : « [...] procède à la lecture d'un document. »

Sur ce procès-verbal, elle fait remonter les remarques de M. Rachid OUTBIB, absent en séance aujourd'hui :

- Page 7, Rachid OUTBIB apparaît en son nom et non pas au nom de l'intersyndicale. Il souhaite que son intervention soit passée au nom de la CGT-FSU Solidaires ;

- Page 28, il souhaiterait que l'expression « *ne répondra pas* » soit remplacée par : « *votera contre* ».

Mme Maryline CRIVELLO indique que les PV de CA font l'objet d'une relecture en amont de leur restitution en CA et que toutes les demandes de corrections souhaitées doivent être adressées à la DAJI.

Mme Caroline MAURIAT répond positivement.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, revient sur l'un de ses échanges avec M. Jean-Baptiste PERRIER sur les comités de sélection. Elle avait utilisé le terme « *conflit d'intérêts* » et il n'apparaît pas dans le procès-verbal. Elle en souligne l'importance et demande qu'il soit ajouté au procès-verbal.

M. Éric BERTON met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, souligne qu'elle porte également aujourd'hui la voix du syndicat FO. Elle demande que les votes FO soient bien distingués des votes de la CFDT.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

1. Sujets d'actualités et d'orientation générale concernant la politique de l'établissement

1.a. Actualités de l'établissement

M. Éric BERTON débute par une information sur le remplacement des VP étudiants délégués. Il annonce que Elisabeth MAUCCI déléguée en charge du sport et de la santé quitte ses fonctions de son plein gré et est remplacée par Mme Andrea SOREL, étudiante en STAPS qui reprend également la délégation de Raphaël ESPEYTE, en charge du développement durable qui termine son mandat au 31 décembre du fait de la fin de ses études.

De la même manière, Mme Aurélie BIANCARELLI a décidé de renoncer à son mandat au Conseil d'Administration en raison de son recrutement à Aix-Marseille Université. Elle est remplacée par Mme Perrine PRIGENT, ici présente au premier rang, qui représente la ville de Marseille.

M. Éric BERTON annonce la fermeture du bâtiment SAPORTA sur le site de l'IMPGT d'Aix-en-Provence. Il indique avoir été alerté sur des problèmes de sécurité au sein du bâtiment ; par mesure de précaution il a donc souhaité fermer ce bâtiment. Il précise que la gouvernance travaille actuellement avec les autres composantes et services pour que les enseignants et les étudiants puissent être relogés le plus rapidement possible.

Il poursuit en annonçant qu'à la suite de la réunion qui s'est tenue avec les syndicats le 14 novembre dernier, où il avait été demandé de nommer un conseiller en charge du dialogue social, il a choisi de nommer M. Roger NOTONIER.

1.a.1. Campagne d'emplois des enseignants-chercheurs et des BIATSS pour l'année 2025

M. Damien VERHAEGHE débute son intervention en indiquant que cette présentation se fera en deux parties ; une première partie autour du contexte dans lequel cette campagne s'est inscrite, notamment le transfert important de charges de l'État vers les universités. La seconde partie présentera plus en détail les chiffres.

Il précise que ce processus a débuté en réalité à l'été, dans le cadre du dialogue de gestion mené par la gouvernance, la Direction des Ressources humaines, la Direction des Affaires financières

avec les structures. Il rappelle que cette année le débat d'orientation budgétaire s'est tenu au mois de septembre.

Il explique qu'ensuite s'est ouvert toute une série d'ateliers techniques avec les structures, les composantes et les services. Il indique avoir présenté le projet devant le Conseil Académique puis la semaine dernière devant le CSA où il y a eu un vote contre et trois abstentions. Il précise que cette campagne s'inscrit elle-même dans le projet de budget 2025 qui sera soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration aujourd'hui.

M. Damien VERHAEGHE indique que le premier tableau présenté est issu de la présentation de l'agent comptable au moment du compte financier.

En bas du tableau, en bleu, est indiqué le montant de dépenses de la masse salariale en 2017, en base 100.

La première courbe orange foncé est liée à des décisions prises par l'État (PPCR, réformes, etc.).

La courbe grise présente les financements externes. Il s'agit des financements que les structures, les laboratoires, les UFR arrivent à obtenir par leurs propres moyens.

La courbe qui doit attirer davantage la vigilance est la courbe du haut du graphique qui correspond à la part des ressources non fléchées que l'établissement peut affecter à du fonctionnement, des investissements. En l'occurrence aujourd'hui, ces montants sont affectés à des dépenses de masse salariale.

Cette part est de plus en plus importante, car l'État, via le ministère de la Fonction publique, prend des décisions de revalorisation des fonctionnaires et c'est aux établissements de couvrir ces dépenses qui représentent des millions d'euros. C'est pourquoi cette courbe augmente et vient peser de plus en plus sur les comptes de l'établissement.

La diapositive suivante présente les critères de soutenabilité et de surveillance du contrôle budgétaire académique qui ont changé. Jusqu'ici c'est le résultat net comptable de l'établissement qui faisait foi et déclenchait un plan de retour à l'équilibre après deux résultats négatifs. Dorénavant il y a trois ratios :

- Le ratio qui comprend la totalité des dépenses de masse salariale sur la totalité des produits encaissables : aujourd'hui un seuil d'alerte de 83% est fixé. Lorsqu'un établissement atteint ou dépasse ce seuil, le rectorat est averti ;
- Le niveau du fonds de roulement qui ne doit pas être en-dessous de 15 jours ;
- Le niveau de trésorerie qui ne doit pas être en-dessous de trente jours.

Concernant le contexte, ce sont des décisions prises par le ministère de la Fonction Publique (le ministre Guérini) qui, prises individuellement, sont assez favorables pour les agents du service public mais ne sont pas financées par l'État contrairement aux réformes précédentes.

En 2023, ces décisions ont pesé pour presque 6 millions d'euros dans les comptes de l'établissement. Le ministère avait alloué une compensation partielle de plus de 2 millions d'euros. Pour 2024, année pleine, cette dépense a pesé pour 11 millions d'euros dans les comptes de l'établissement avec une compensation du ministère de 5 millions d'euros. Or, Aix-Marseille, Université fait en moyenne, depuis sa création, un résultat positif de fonctionnement qui oscille entre 5 à 8 millions d'euros. Ces mesures ont donc absorbé presque intégralement le résultat positif qui a normalement vocation à alimenter la capacité d'autofinancement de l'établissement et le fonds de roulement.

Le surcoût de l'énergie est venu s'ajouter aux mesures « Guérini », l'établissement a aujourd'hui plus de 17 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires qui ne pourront être absorbés autrement que par des économies. L'État a fait savoir qu'il ne compenserait plus ces mesures, qu'elles devaient être supportées par les établissements. 17 millions d'euros ne sont absorbables par un simple résultat positif habituel. La gouvernance en lien avec les doyens a réfléchi aux modalités d'absorption de ce surcoût. Plusieurs scénarios ont été identifiés, dont une campagne d'emplois « blanche », c'est-à-dire qu'aucun départ ne serait remplacé. Cette hypothèse aurait été insoutenable compte tenu du nombre des postes considérés comme indispensables à remplacer. D'un commun accord il a été convenu que la campagne d'emplois serait lissée sur deux années avec un taux de prélèvement de 60 % de la masse salariale sortante. Jusqu'ici le taux de prélèvement était de 40 %. Cette mesure vient se conjuguer aux économies sur les heures complémentaires portées par la vice-présidence Formation à hauteur de 1 million d'euros ainsi que par une réduction de l'enveloppe de mobilité sortante étudiante portée par la direction des relations internationales pour 0,5 millions d'euros. Ces mesures devraient permettre d'absorber ces 17 millions d'euros à la fin de l'année 2026.

Il précise que les mesures nouvelles RH seront également réduites. Néanmoins la gouvernance a souhaité conserver les mesures individuelles, c'est pourquoi les dispositifs finançant les promotions internes seront conservés.

M. Damien VERHAEGHE explique que la campagne d'emplois est toujours basée sur le principe d'un prélèvement unique sur la masse salariale sortante. La réglementation en matière de handicap doit continuer d'être respectée ; 6% des recrutements doivent être consacrés à des personnes en situation de handicap.

À partir de ce contexte, le cadrage retenu est de deux campagnes avec un prélèvement de 60 % pour pouvoir absorber les 17 millions d'euros.

Il indique avoir pu négocier avec le ministère 11 promotions de professeurs par la voie de l'article 46.3, ce qui est déjà bien au-delà de ce à quoi Aix-Marseille Université a droit.

Le financement des congés CRCT a également été maintenu, en revanche, le poste de maître de conférences BOE n'a pas été reconduit.

Du côté des BIATSS, le plan de titularisation est maintenu ainsi que le financement de la part fixe du CIA et du PIA.

M. Damien VERHAEGHE détaille ensuite de manière chiffrée les conséquences de cette campagne d'emplois en commençant par la population des enseignants et enseignants-chercheurs fonctionnaires.

La campagne accusera 84 départs sur l'année 2025 ; 66 départs d'enseignants-chercheurs et 18 départs d'enseignants du second degré.

La synthèse des demandes de recrutements totalise 102 concours en 2025, 60 MCF, 23 PR et 19 ESAS (PRAG, PRCE).

Sur la réforme du BUT, l'État est venu financer des créations de postes (4 postes financés).

Il précise qu'aujourd'hui une présentation sur le repyramidage aurait dû être faite. Cependant, vu la conjoncture actuelle, le ministère de l'Enseignement supérieur n'a pas été en mesure d'adresser les quotas de repyramidage.

Du côté des personnels administratifs et techniques BIATSS il y a un peu moins de départs. Des concours seront proposés pour pallier ces départs ; 81 départs pour 71 concours. Les structures demandent plutôt des concours internes, mais la gouvernance n'a pas le droit de faire 100 % de concours internes. Il souligne qu'un grand effort de repyramidage est opéré : pour 0 départs d'ASI, 20 concours sont demandés, par exemple. L'objectif est également de diminuer la population des catégories C pour pouvoir repyramider en catégorie B et leur offrir des perspectives de promotion interne.

Il rappelle qu'une des organisations syndicales avait demandé en CSA des informations sur la répartition des départs et des concours par BAP. Ces données sont donc mises à disposition.

Concernant le plan de titularisation, la gouvernance est partie du vivier des contractuels par structure. Environ 900 contractuels correspondent à ce vivier de titularisation et 15 concours seront ouverts (9 pour les UFR et 6 pour les directions centrales et services communs).

Sur la partie BOE il y a toujours deux dispositifs, soit par la voie du détachement, soit à l'issue d'un contrat d'apprentissage. Il n'y aura que 7 concours BOE en 2025, 3 par la voie contractuelle et 4 par la voie du détachement.

La filière AENES poursuit sa tendance à diminuer chaque année, les emplois étant remplacés principalement par des agents contractuels.

Le tableau récapitulatif final présente le rappel de tous les départs de la population enseignants, enseignants-chercheurs et de la population BIATSS et les concours en face. 102 concours pour la population enseignants, enseignants-chercheurs et 71 concours pour les BIATSS pour un total de 165 départs en 2025 pour 173 concours.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, indique avoir été interpellée par la ventilation des concours IGR.

Les majorités des postes IGR est dans les services centraux. Elle demande s'il y a des demandes de composantes qui n'ont pas pu être satisfaites et pourquoi tous les concours IGR se font en central ? Elle demande s'il s'agit d'une volonté de recentralisation des compétences ou bien si cela est fortuit ?

M. Damien VERHAEGHE rappelle que chaque structure dispose d'une enveloppe dédiée à la masse salariale. En ce qui concerne les directions centrales, il y a une volonté de mettre en place un plan IGR visant à corriger les écarts corps/fonction pour des fonctions de direction de service, des directions adjointes ou des directions de pôle. Mais tous les agents, quelle que soit leur structure, pourront candidater sur les concours administration et pilotage de la BAP J par exemple. Le central n'a pas empêché les UFR de demander des concours, d'ailleurs la Faculté de droit et de science politique a financé sur son enveloppe un poste d'IGR.

Mme Emmanuelle ROSA indique avoir fait un calcul rapide en partant d'un postulat de réhaussement. Pour les services communs et les services centraux, elle annonce le chiffre de 341 500 auxquels il faudrait ajouter les trois postes d'A*Midex. Pour les composantes elle annonce le chiffre de 311 400. Elle demande quel est le nombre d'agents dans les services centraux et services communs et quel est le nombre d'agents dans les composantes ?

M. Damien VERHAEGHE répond approximativement qu'il s'agirait de 1000 BIATSS dans les services centraux et les services communs et 2000 dans les laboratoires et les UFR pour un ratio 1/3-2/3. Il précise cependant que ce mode de calcul ne s'applique pas, le mode de

fonctionnement d'une campagne d'emplois se base sur le nombre de départs et la masse salariale disponible.

Mme Emmanuelle ROSA précise sa question en demandant quel est le montant de la masse salariale dégagée par les UFR cette année, si la gouvernance dispose de cette information et si une partie de la masse salariale prélevée sur les UFR a- été utilisée pour permettre de faire des concours.

M. Éric BERTON répond négativement.

M. Damien VERHAEGHE explique que les direction centrales et les UFR disposent de leurs propres enveloppes. Il précise à Madame ROSA qu'elle analyse les données en stock alors que la gouvernance travaille en flux.

M. David KHOUANA précise que la notion de départ implique des départs définitifs.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT, revient sur le sujet du surcoût énergétique lié au conflit en Ukraine. Il constate que l'analyse se base sur les coûts au plus fort de la crise en 2023 alors que la situation a évolué positivement depuis. Cela fait un gros écart et un impact important sur cette économie. Il demande un commentaire sur ce sujet.

M. Damien VERHAEGHE donne raison à Monsieur BEROUD. Il explique que les mesures prises par le ministère de la fonction publique sont fixes et structurelles tandis que les coûts liés à l'énergie sont variables. La gouvernance a convenu avec les UFR que si la situation revenait à meilleure fortune, le taux de prélèvement pourrait être revu.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, revient sur la question des IGR. Il rappelle que Monsieur VERHAEGHE a indiqué en CSA que les composantes étaient libres de demander des concours. Il demande aux directeurs de composante et aux membres du conseil s'ils sont satisfaits de ce qu'ils ont obtenu à cet égard par rapport à ce qu'ils ont demandé.

Enfin, un calcul laisse apparaître que 17,5% des postes sont gelés sur cette campagne. En regardant les tableaux, il apparaît parfois la mention « *pour permettre des économies sur la campagne d'emplois 2025* ». Il constate par ailleurs que le budget initial 2025 est déficitaire, il est important de garder cela en tête, tout étant lié.

Mme Fathia TIR, pour la CFDT, demande si les concours sont fléchés.

M. Damien VERHAEGHE demande ce que Madame Fathia TIR entend par « fléchés ».

Mme Fathia TIR précise sa question ; et demande si le profil de la personne à qui le concours sera accordé est connu.

M. Damien VERHAEGHE répond que le profil est connu puisqu'il correspond au référentiel des métiers de l'ESR « référens », en revanche le vivier est ouvert comme pour tout concours de la fonction publique.

Mme Fathia TIR revient sur un exemple cité : un agent en CDI pour lequel la gouvernance souhaite ouvrir un concours ; elle demande s'il est donc possible aujourd'hui d'attribuer spécifiquement un concours à un agent.

M. Damien VERHAEGHE répond négativement. L'ouverture d'un concours répond à des règles précises et est attribué à un vivier.

Mme Laurence MOURET souligne qu'il est important de prendre en considération les différences de pyramides des âges par composante, qui ne sont pas du tout les mêmes, notamment pour les enseignants-chercheurs. De manière générale, au niveau national, un vieillissement important de la population est constaté. Le nombre de départs va donc augmenter dans les années à venir. Elle souligne également qu'au niveau national, la façon dont est gérée la campagne d'emplois au sein d'Aix-Marseille Université, fait des envieux. Les composantes ont la possibilité de faire de vrais choix politiques sur les services que les directions des composantes souhaitent renforcer et la manière d'organiser la composante en fonction de la masse salariale reçue. Enfin, cette année, sur la faculté des sciences, la campagne d'emplois est importante puisque la pyramide des âges augmente, mais une partie non négligeable de la masse salariale dégagée a été reversée sur la campagne BIATSS.

Mme Laurence MOURET explique qu'elle ne se voyait pas faire une campagne d'emplois avec de nombreux concours pour les enseignants-chercheurs et très peu d'emplois côté BIATSS. Quelques emplois ont donc été gelés du côté des enseignants-chercheurs pour pouvoir faire des concours BIATSS.

Mme Fathia TIR ne se satisfait pas de la réponse apportée par **M. Damien VERHAEGHE** qui indiquait que les UFR chercheraient d'autres moyens de financement pour compenser les économies sur la masse salariale Etat, notamment l'apprentissage. Elle souligne que l'apprentissage s'amenuise au fil des années et enfin que pour chercher d'autres moyens, faut-il encore que ces moyens existent. Elle appelle à la prudence.

M. Damien VERHAEGHE répond qu'avec cette campagne la gouvernance se montre prudente puisqu'elle va permettre d'économiser 8 millions d'euros sur les 17 millions d'économies recherchées. Malgré tout, Aix-Marseille Université arrive encore à proposer des concours. Cela sera plus difficile pour l'année 2026. Les structures se mettent donc en ordre de marche pour tenter de trouver des fonds auprès de l'Europe, de l'ANR et du CFA.

Mme Fathia TIR souligne que les perspectives financières présentées ne sont pas solides.

M. Damien VERHAEGHE répond que la situation de l'État actuellement n'est pas solide non plus.

Mme Caroline MAURIAT pour la liste CGT-FSU-Solidaires pense qu'au-delà d'aller chercher des ressources ailleurs, il faut pousser l'État à donner un peu plus à l'université. Il n'est plus possible aujourd'hui de faire les efforts demandés sans dégrader considérablement la qualité de l'enseignement supérieur. Elle propose qu'une pression collective soit mise sur le gouvernement pour tenter de faire évoluer les choses. Peut-être les politiques n'ont-ils pas réellement conscience de la situation vécue au quotidien, et du point de rupture atteint, au sein des universités ?

Concernant les départs à la retraite, les projections au niveau national indiquent que 50 % des enseignants-chercheurs actuellement en fonction seront partis à la retraite d'ici 2030, le besoin de renouvellement est donc bien présent.

M. Damien VERHAEGHE répond que chacun est libre d'utiliser ses canaux de résistance et de contestation. Les présidents se réunissent en conférence, ils ont un moyen de pression, les syndicats eux font grève ou votent des motions.

Mme Emmanuelle ROSA, pour la liste UNSA Education demande des précisions sur le mode de calcul de répartition par UFR en termes de masse salariale, sur la façon dont cela est décidé.

M. Damien VERHAEGHE répond que le calcul est masse salariale sortante x taux de prélèvement.

M. Jean-Baptiste PERRIER précise que l'enveloppe totale correspond au stock et l'enveloppement de recrutement correspond au flux.

Mme Emmanuelle ROSA revient sur la possibilité de fongibilité évoquée. La fongibilité est possible entre enseignants-chercheurs, BIATSS et primes. En revanche, la fongibilité asymétrique précédemment évoquée peut-elle être faite également en UFR ou uniquement au niveau central ?

M. Damien VERHAEGHE répond que pour le moment il n'est pas envisagé de transférer des crédits de masse salariale dans l'enveloppe de fonctionnement.

Mme Emmanuelle ROSA, pour UNSA Education, rappelle que lors d'un précédent Conseil d'Administration, une délégation de signature avait été votée pour pouvoir mener cette action sans passer par le Conseil d'Administration.

M. Damien VERHAEGHE pense qu'il s'agit d'un pouvoir délégué des membres du Conseil d'Administration au Président et non pas aux doyens, ce n'est pas la même chose.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT, comprend que la gouvernance gère au mieux une situation ingérable. Il rappelle néanmoins que pour l'année 2025, 37 départs d'enseignants étaient prévus pour 23 créations, 29 départs de maîtres de conférences pour 60 créations. Il interprète cela comme un transfert : les postes les plus chers sont retirés au profit des moins chers dans l'optique de faire du nombre pour perdre un minimum de ressources et assurer l'enseignement. Il souligne également que le sujet du repyramidage a été évoqué. Cette notion peut être la « carotte » pour les agents qui leur permet de se projeter dans le futur. Face à une population vieillissante, il serait attendu que ce repyramidage progresse et que les agents puissent évoluer. Il questionne cependant le message que ces actions envoient aux maîtres de conférences. La gouvernance ne craint-elle pas que ces actions soient mal perçues par les maîtres de conférences actuels ?

M. Éric BERTON répond qu'il est très attaché à la promotion des maîtres de conférences pour leur permettre de devenir professeurs. Il déplore le terme « carotte » utilisé qu'il juge un peu dévalorisant. Il rappelle que cette politique de repyramidage avait été initiée par Laurence MOURET et Jean-Marc PONS à la faculté de sciences, elle a ensuite été développée et généralisée en 2020 et la gouvernance a souhaité la conserver malgré le budget contraint. Il précise aussi le PIA/CIA a été conservé pour les agents BIATSS alors qu'il aurait été très facile de retirer une prime sous couvert de la prime Macron.

M. Éric BERTON souhaiterait que la politique de préservation des primes pour les personnels BIATSS et des promotions internes soit reconnue.

Mme Laurence MOURET complète le propos du Président. Elle rappelle que la politique de promotion avait été initiée à la faculté des sciences en 2014. Cette politique a été maintenue et le nombre de postes a été augmenté. Malgré les problèmes financiers et le faible nombre de postes classiques, Mme Laurence MOURET indique avoir dû augmenter le taux de professeurs sur la composante. Les 46-3 peuvent permettre de mettre en place une réelle politique de valorisation des personnels. Elle reconnaît que le repyramidage issu de la LPR a aidé aussi avec

un effet levier. Elle souligne également l'importance d'une politique à long terme et régulière en la matière pour envoyer un signal clair sur les personnels qui peuvent ainsi se projeter et permettre à l'établissement d'avoir une continuité.

M. Bruno POUVELLE, pour la CGT-FSU-SUD, se dit peu optimiste. La logique qui consiste à compter sur les financements externes par manque d'espoir du côté du gouvernement signifie que la diminution des fonctionnaires se poursuit au détriment de contractuels dans l'enseignement supérieur. Il souligne que la situation est déjà très difficile pour de nombreux personnels qui accusent une charge de travail trop importante ou doivent augmenter leur charge de travail. Cette campagne d'emplois ne va pas du tout permettre de répondre à ces besoins-là.

Il précise que son allocution n'a pas vocation à culpabiliser l'université ; il s'agit d'une gestion de crise pour tenter de fonctionner avec un sous-financement récurrent de la part de l'État.

Mme Maryline CRIVELLO remercie les intervenants pour leurs échanges et propose de passer au vote de cette campagne d'emplois des enseignants, enseignants-chercheurs et des BIATSS pour l'année 2025.

La campagne d'emplois des enseignants, enseignants-chercheurs et des BIATSS pour l'année 2025 est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 pour, 5 contres et 3 abstentions)

1.a.2. Adoption du schéma directeur responsabilité sociétale (DDRS) du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS)

Mme Maryline CRIVELLO présente les intervenants : M. Jean-Louis Moro, VP RSE, Mme Céline Pascual, VP DD, M. Simon Legendre, Directeur de la Direction DD, Romain Maheu, Chargé de projet - Schéma Directeur DDS

M. Jean-Louis MORO introduit le sujet en rappelant qu'au mois de décembre 2021, le Président a demandé à la Direction du Développement durable de travailler sur la responsabilité sociétale de l'établissement. Cette dernière s'est donc mise en ordre de marche en créant un COPIL.

Il remercie tous les acteurs ayant contribué à la création de ce schéma directeur. Ils ont été nombreux. Il explique que l'objectif de Simon LEGENDRE et Romain MAHEU a toujours été de prendre en compte les idées des personnels et des étudiants sur les campus et sur les sites excentrés afin que ce schéma ne soit pas hors sol.

Ce schéma a pour but de permettre à Aix-Marseille Université d'avoir en son sein des étudiants et des personnels le plus à même de mener leur travail ou leurs études dans les meilleures conditions possibles et d'autre part que l'impact des activités d'Aix-Marseille Université soit minimal en termes d'émission de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux.

C'est dans cet esprit-là que s'est fait ce schéma, encore une fois avec la volonté d'intégrer le plus grand nombre possible dans le but de privilégier le bien-être des agents et des étudiants d'Aix-Marseille Université et l'environnement local, régional et national.

Mme Céline PASCUAL précise qu'il s'agit donc d'engager à moyen terme l'université sur un certain nombre d'orientations collectivement construites. Il s'agit de préparer demain et de s'inscrire dans une dynamique engagée socialement et environnementalement. Cela se traduit par un certain nombre de clés très concrètes :

- Une université responsable et si possible sobre qui va travailler à réduire son impact par la mise en place du tri des emballages sur tous les campus, une stratégie d'achats plus durable, des actions pour renforcer la sobriété énergétique de l'établissement, un plan de gestion de l'eau pour préserver la ressource (végétalisation, désimperméabilisation des campus, question des fontaines à eau), des aménagements pour la mobilité douce, une trajectoire zero goodies, etc. ^[1]_{SEP}
- Une université accueillante aussi bien en termes de biodiversité que pour tous les acteurs qui y travaillent : charte de bon usage des locaux, travail sur les activités sportives et culturelles
- Une université engagée qui forme des citoyens éclairés et des personnels informés, plutôt du point de vue de la recherche et de la formation

Elle précise que l'intégralité du pôle RSE est engagée également au travers de schémas directeurs qui correspondent aux étudiants et au schéma handicap notamment. Un travail de complémentarité entre les différents schémas a été mené.

M. Simon LEGENDRE revient sur les temps forts de la création de ce schéma directeur. Un comité de pilotage a été créé en 2022. Il réunit des représentants de la gouvernance, des composantes, des laboratoires, des directions et services, des représentants étudiants et des organisations syndicales.

Au début de l'été 2023, des réunions publiques ont été organisées sur six campus dans le but de collecter des idées provenant de la communauté universitaire.

À l'automne-hiver 2023, neuf groupes de travail qui rassemblaient des personnels et des étudiants et ouverts aux volontaires ont été mis en place. Les propositions soumises dans le cadre de ces groupes de travail ont été étudiées et priorisées par la gouvernance. C'est une des sources qui constitue le document présenté aujourd'hui.

Suite à la présentation de ce jour et sous réserve de l'approbation du document, il sera mis en œuvre à partir du mois de janvier 2025.

Il indique que le document a été construit en se basant sur le référentiel développement durable et responsabilité sociétale (label DRS), développé par France Universités et par la Conférence des Grandes Écoles dans le but que l'établissement intègre le développement durable sous tous ses aspects.

Le référentiel développe cinq axes :

- Stratégie et gouvernance
- Enseignement et Formation
- Recherche et innovation
- Environnement
- Politique sociale

Ce schéma directeur présenté s'appuie lui sur quatre sources principales :

- La construction de groupe de travail
- Des orientations politiques de la part de la gouvernance
- Les obligations réglementaires auxquelles l'établissement est soumis en matière de développement durable
- L'engagement de l'établissement dans le cadre d'objectif de moyens et de performances pour obtenir le label DRS

Il présente ensuite les axes de progrès prioritaires dans le cadre du schéma directeur :

- En termes d'environnement, l'objectif était de renforcer les efforts pour tenter de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement, une mise en conformité réglementaire notamment au travers du tri des déchets et des emballages et une politique de biodiversité à mettre en œuvre ;
- En termes de recherche et d'innovation, l'objectif était de renforcer l'intégration du développement durable au niveau de l'établissement dans sa dimension stratégique au niveau central, mais aussi au niveau des laboratoires. Aujourd'hui l'engagement sur le développement durable est très hétérogène, certains laboratoires étant déjà très engagé, d'autres un peu moins ;
- En termes d'enseignements et de formation, l'objectif était d'harmoniser et de renforcer les enseignements à la transition écologique vis-à-vis de tous les étudiants en licence et de proposer, sur la base du volontariat, un diplôme d'établissement supplémentaire sur ces enjeux-là ;
- En termes de stratégie et de gouvernance, il s'agit d'intégrer davantage les parties prenantes internes et externes de l'établissement et d'intégrer la dimension du développement durable dans la stratégie d'achats de l'établissement ;
- En matière de politique sociale, un meilleur affichage de la politique globale avec une articulation à renforcer entre les différents piliers intégrés au référentiel du développement durable.

M. Romain MAHEU présente les différentes actions phares pour l'année 2025 de ce schéma directeur :

- La mise en place le tri des emballages sur tous les sites amU à partir de mi-2025
- L'application d'une charte d'usage des locaux précisant notamment la politique de l'établissement en matière de rafraîchissement et chauffage des locaux
- L'élaboration d'une charte de la biodiversité servant de référence pour la gestion des espaces verts
- La mise en place d'une plateforme de dons de biens à usage professionnel amU entre personnels/services
- L'évolution de la politique voyage d'Aix-Marseille Université
- La proposition de nouvelles formations sur les enjeux TEDS (Transition Écologique pour un Développement Soutenable) auprès de la communauté universitaire ;

Il présente ensuite les actions majeures qui sont encore à affiner pour les années 2026-2027 :

- Augmenter l'achat d'équipements reconditionnés dans les marchés téléphoniques en restreignant les choix sur le neuf et en fixant un prix plafond
- Proposer des espaces de coworking et de repos accessibles aux personnels d'autres sites
- Proposer de nouveaux projets de désimperméabilisation et végétaliser les espaces désimperméabilisés
- Développer une stratégie recherche et innovation intégrant une démarche DDRS
- La proposition d'un appel à projets dédié à la sobriété sur l'achat d'équipements pour la recherche
- La définition d'un système de quota d'émissions de GES liées aux missions pour les laboratoires avec des objectifs pluriannuels de réduction
- La réduction de la consommation d'eau et développer un plan de gestion durable de l'eau
- La proposition d'un cours sur les enjeux de la TEDS d'environ 30h pour les étudiants en Master et en Doctorat

M. Simon LEGENDRE précise que l'objectif de cette présentation est de valider un objectif général. Ensuite dans ses modalités de mise en pratique ce sera souvent l'occasion d'une

discussion associant un certain nombre de services de composantes et de directions pour trouver le meilleur moyen de déployer cet objectif.

Il présente les prochaines étapes du schéma directeur :

- Présentation et délibération aujourd'hui en Conseil d'Administration ;
- Sous réserve de l'approbation, l'objectif est de publier deux documents : un document exhaustif qui intègre l'intégralité des actions et une version plus synthétique ;
- Déploiement et mise en œuvre des actions associées à un plan de communication à travailler avec la Direction de la Communication

Il précise que l'établissement est engagé dans une démarche de labellisation DDRS. Pour l'obtention de ce label, l'implication de tous est nécessaire.

Il conclut en indiquant qu'annuellement un bilan de ce schéma directeur sera présenté en Conseil d'Administration.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT, débute son intervention en indiquant que sur le principe cette présentation ne peut être que validée. Cependant, en période de vache maigre dans laquelle se trouve l'université actuellement, où des efforts importants doivent être menés sur la masse salariale, le patrimoine immobilier ; l'obtention de ce label DDRS est tout à fait louable, mais pose la question de sa réalité et de son efficacité en termes de retombées (la France représente 0,8% de la pollution mondiale). Si Aix-Marseille Université réduisait de 10% ses émissions de gaz à effet de serre, cela n'aurait qu'un impact totalement négligeable au niveau global. Pour penser au futur, ne faudrait-il pas d'abord survivre au présent ? Les emplois, les missions d'enseignements, la formation des étudiants. Dans un monde d'abondance, tout ce qui a été présenté est évidemment une démarche dans laquelle il faudrait souscrire, mais dans un monde de disette tel qu'aujourd'hui, faut-il mettre la priorité sur le développement durable ? Le syndicat reconnaît que cette réflexion est totalement politiquement incorrecte.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT souhaite compléter la prise de parole de Monsieur Christophe BEROUD. Il indique qu'un membre de son collectif syndical, la CFDT, a participé de manière ponctuelle aux groupes de travail sur le DDRS. La CFDT amU voit deux objectifs à ce programme : un objectif de labélisation qui est clair, et sera atteint sans trop de difficultés ; et un objectif qui pourrait être qualifié d'« *écologico-réel* » et dans ce cadre-là Monsieur DUFEU rejoint le propos de Monsieur BEROUD. La présentation donne un effet catalogue de mesures, et pose donc la question de la prise que cela pourrait avoir pour un agent soumis à toutes ces injonctions, d'autant que ce protocole s'ajoute à tant d'autres.

M. Simon LEGENDRE tempère en rappelant que la France est dans le top 10 des pays émetteurs, ce qui renforce la responsabilité de chacun à diminuer ses émissions. Au demeurant, la réalité du dérèglement climatique rend l'engagement de chacun indispensable. Il sensibilise à la nécessité d'être dans une logique de responsabilité individuelle et institutionnelle, de plus l'institution doit répondre à une logique d'exemplarité, Aix-Marseille Université étant une institution prescriptrice pour un certain comportement.

Concernant l'ajout d'un certain nombre de mesures par rapport à ce qui est déjà demandé aux agents, il rappelle que certaines mesures sont liées à une mise en cohérence par rapport aux obligations réglementaires. Il rassure en expliquant que les documents seront construits de manière collective en associant les composantes, les laboratoires pour que la politique prenne en compte la réalité de chacun et aussi consensuelle que possible.

Mme Céline PASCUAL souligne que cette politique a avant toute vocation à servir aux personnels qui travaillent dans les établissements. Il y aura sans doute de nombreuses choses à améliorer et les organisations syndicales seront les bienvenues pour participer aux différents groupes de travail qui vont se mettre en place pour travailler sur ces questions.

Mme Perrine PRIGENT souligne l'importance de ce document qui présente les conditions de vivre ensemble et de survivre ensemble dans des territoires de plus en plus compliqués. Elle rassure concernant le coût qu'elle n'estime pas inconsidéré. Vu la liste des actions proposées, la crainte devrait être assez vite écartée. Néanmoins l'enjeu des institutions est de donner l'exemple. Contrairement à ce que certaines communications du gouvernement peuvent faire croire, ce n'est pas le geste individuel qui pourra sauver la planète. Il est nécessaire que les institutions mènent des actions et soient exemplaires. Il s'agit d'un signal très important qui est de ne pas aller vers de la consommation de biens.

Mme Maryline CRIVELLO rappelle qu'il est nécessaire de penser aux étudiants qui arrivent dans l'université et qui ont une forte sensibilité sur les questions environnementales. Ce schéma directeur pourrait être un facteur d'attractivité de l'université.

Mme Laure MAILLE, pour UNSA Éducation tient à remercier les équipes pour cette présentation très détaillée, le caractère très collectif de cette construction et la vision claire sur l'engagement et la responsabilité sociétale d'Aix-Marseille Université qui est très fort. Elle souligne que les étudiants et les personnels sont très importants ; travailler dans un environnement plus végétalisé, plus solidaire, est un cap important.

M. Jean-Louis MORO souligne l'importance du travail collectif sur ce projet et rappelle qu'il y a un an et demi de cela, les équipes de la direction du développement durable étaient sur les campus pour sensibiliser les personnels à ces schémas directeurs. Il précise que les équipes sont allées jusqu'à discuter avec les doyens et les instances.

Deux points ont posé des problèmes importants, celui des goodies et celui du voyage de six heures. De longues discussions se sont tenues sur ces sujets. L'idée est, comme pour les étudiants, d'interdire les goodies. Pour autant, dans certaines situations, certains goodies seront autorisés. La direction a conscience que les goodies représentent une médaille, un drapeau de l'université confiés à des universités étrangères qui se déplacent à Aix-Marseille Université ; l'objet symbolise alors un échange culturel.

Concernant le voyage de six heures en train c'est l'objectif fixé, pour autant aujourd'hui, l'équipe a conscience qu'il est parfois, malheureusement, beaucoup plus économique de prendre l'avion. Il est important aussi de tendre sur ces six heures tout en permettant aux responsables administratifs des structures, aux doyens, de pouvoir déroger pour avoir une vie personnelle compatible avec leur travail et ne pas passer leur temps dans les transports en commun.

M. Bruno POUVELLE, pour la CGT FSU-SUD, consent à ce que chacun soit sensibilisé sur la problématique de l'environnement et du réchauffement climatique. En revanche, il questionne l'impact des mesures proposées. Il donne l'exemple du laboratoire dans lequel il travaille où une poubelle de recyclage a été mise en place ; elle est vidée une fois par semaine. Les poubelles qui se trouvent à côté des hottes de manipulation avec une quantité immense de plastique sont jetées plusieurs fois par semaine, elles représentent un impact carbone très important. Il suggère d'agir sur ce volet-là plutôt que sur les goodies par exemple.

Il interroge sur la manière de sensibiliser des chercheurs à la réduction de l'impact quand dans le même temps la pression internationale pousse sans arrêt à aller plus vite, plus loin ?

Le document indique que 60% des émissions de gaz à effet de serre de l'université étaient dues au transport des personnels. Pour aller plus loin, il faut penser transport en commun et donc métropole. Il demande ce que fait la métropole en la matière ?

Concernant le gaspillage de l'énergie, **M. Bruno POUVELLE** rappelle que certains bâtiments accueillant des personnels et des étudiants sont de véritables passoires thermiques. Il interroge sur l'action de l'État sur l'impact espéré avec ces mesures par rapport à l'impact carbone ? En temps de disette pour l'enseignement, il demande quels sont les moyens attribués à ces formations en termes d'heures ?

M. Simon LEGENDRE admet, sur la question de la mise en place du tri des déchets, qu'effectivement les laboratoires sont soumis à des réglementations différentes. Il est nécessaire de réfléchir de manière plus globale, avec le temps nécessaire, sur la manière d'organiser la recherche et les commandes pour intégrer des clauses environnementales dans ces dernières.

L'impact environnemental lié à la mobilité est principalement dû aux déplacements étudiants, 2/3 aux étudiants, 1/3 au personnel.

Il indique que des actions de plaidoyer sont menées auprès de la Métropole. Un référent mobilité est intégré au sein de la Direction du Développement durable. Il s'implique à chaque mouvement de concertation avancé par la Métropole sur les schémas directeurs de mobilité. Par ailleurs les besoins des usagers sont recueillis pour les faire remonter auprès de la métropole avec laquelle un dialogue assez constructif est entretenu.

En termes de goodies, effectivement sur le volume d'émissions de gaz à effet de serre de l'établissement ce n'est effectivement pas ce volet qui permettra de réduire les émissions de manière considérable, mais cela répond plutôt à une logique d'exemplarité et de symbole.

Sur les coûts, selon les actions, certaines ont effectivement un coût. Pour la mise en place de formations, un socle commun d'une dizaine d'heures, proposé à tous les étudiants, est en cours de mise en place. La mise en place des formations à destination des personnels est en attente de retour sur des arbitrages pour intégrer ces dépenses au budget 2025.

Mme Sophie DE CACQUERAY précise que les formations sur le développement durable sont déjà intégrées dans les maquettes. Ces formations sont présentes dans les maquettes de toutes les licences, les LP et BUT. Un socle commun de dix heures a été élaboré en direction centrale. Des adaptations ont ensuite été faites dans chacune des composantes avec des formations répondant aux spécificités.

M. Jean-Baptiste PERRIER indique qu'au sein de son UFR certains goodies (stylos par exemple) ne sont déjà plus utilisés. Cependant certains goodies comme les écharpes, lors des remises des prix sont importants et représentent un passage marquant au sein de l'université pour les étudiants. La définition et le périmètre autour des goodies doivent être réfléchis. Il alerte sur la question des six heures de voyage, notamment pour les laboratoires de recherche. Il rappelle que certaines composantes reçoivent régulièrement des intervenants venus de l'extérieur et qu'il semble peu envisageable de leur imposer un mode de transport plutôt qu'un autre. Enfin, sur les stratégies 2026-2027, il sensibilise à la nécessité de mener une réflexion de fonds sur la question du quota carbone.

M. Simon LEGENDRE précise sur la politique voyage que l'objectif est d'adopter un régime par défaut, mais avec la possibilité de recourir à l'avion. L'objectif n'est pas d'interdire, mais d'aboutir à un système où plus de 90% des trajets sont effectués en train.

Il s'accorde avec le propos de **M. Jean-Baptiste PERRIER** sur les quotas carbone, un sujet très sensible, car il touche à l'avancement de carrière des personnels. À date, cette question fait partie des sujets qui doivent être affinés et discutés.

M. Evan FILIBERT, pour la FAMI demande s'il y a une volonté d'intégrer le public étudiant dans l'élaboration des unités d'enseignements obligatoires.

M. Simon LEGENDRE répond qu'à ce stade ce n'est pas prévu.

M. Evan FILIBERT indique que cela pourrait apporter un point de vue intéressant, le public étudiant étant très sensibilisé à cette cause.

M. Romain MAHEU précise qu'un réseau de référents développement durable pour les étudiants a déjà été constitué.

M. Evan FILIBERT demande pourquoi les acteurs de la gouvernance ne sont pas formés à une stratégie d'ancrage au développements durable.

Mme Céline PASCUAL répond que cela a déjà été fait. La présentation a été rapide et ce volet n'a pas été abordé, mais cela a été fait. Actuellement, ce sont les enseignants d'AMU qui vont prendre en charge les formations sur le développement durable qui sont en cours de formation.

M. Denis BERTIN alerte sur le sujet du transport ; beaucoup d'études scientifiques montrent que dans le cadre de trois à six heures de transport, il y a un vrai impact humain et une fatigue avérée. Il est important de tenir compte de l'impact humain. Il serait intéressant de réaborder ce sujet-là sous cet angle.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote du schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale.

Le schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (SD DDRS) est approuvé à l'unanimité, moins 4 abstentions.

1.a.3. Octroi du label « Institut d'établissement » à l'école universitaire de recherche Aix Marseille School of Economics (AMSE)

M. Denis BERTIN explique que le projet porté par le laboratoire « AMSE » de la faculté d'économie gestion a été labellisé comme école universitaire de recherche (EUR) lors du PIA 3, vague1. Il indique qu'à date, il n'y a aucune certitude concernant la reconduction des financements côté France 2030 dans le contexte politique national. Au vu de cette situation, il est proposé d'anticiper pour éviter des ruptures temporelles, en validant qu'« Aix Marseille School of Economics (AMSE) » qui répond aux critères de validation des instituts d'établissements d'AMU, à savoir rassembler un consortium travaillant sur un thème partagé et capable de promouvoir l'interdisciplinarité devienne à son tour un institut d'établissement.

M. Pierre-Yve DUFEU, pour la CFDT, demande si cela requiert la modification des statuts d'Aix-Marseille Université.

M. Denis BERTIN répond négativement. Dans les statuts de l'établissement, il y a un article dédié aux instituts d'établissement.

M. Stefan ENOCH précise que le nombre et l'intitulé des instituts d'établissement est inscrit en annexe des Statuts.

M. Denis BERTIN répond qu'il faudra amender l'annexe correspondante.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote de la labellisation « Institut d'établissement » à l'école universitaire de recherche Aix Marseille School of Economics (AMSE).

Mme Maryline CRIVELLO indique qu'elle doit quitter le CA pour représenter AMU à une réunion de l'ENSA.M (Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille) qui accueille la nouvelle directrice nommée par le ministère de la culture.

L'octroi du label « Institut d'établissement » à l'école universitaire de recherche Aix Marseille School of Economics (AMSE) est approuvé à la majorité (32 pour, 4 contre).

1.b. Stratégie de l'établissement

1.b.1 Budget initial pour l'année 2025

Mme Florence MESSINA revient sur quelques faits marquants du budget initial, car malgré les contraintes, Aix-Marseille Université poursuit la mise en œuvre de la politique d'attribution confiée par l'État.

En préambule, elle indique :

- Un contexte de forte incertitude et l'absence de réception de la notification de subvention pour charge de service public pour 2025 mais marquera normalement la 3^{ème} année du COMP (contrat d'objectifs de moyens et de performance);
- La montée en puissance des actions structurantes des projets France 20230 et également le déploiement de la feuille de route stratégique Amidex 2024-2027 ;
- La création de la Fondation AMU, par délibération du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024, dont le premier budget exécutoire est présenté pour approbation ce jour ;
- Sur le volet patrimonial, deux projets d'ampleur financés dans le cadre du Plan Campus : réception attendue de l'écocampus de la Pauliane et les travaux en cours en 2025 avec réception prévue en 2026 sur le grand hall de Luminy ;
- L'évolution des dépenses énergétiques est finalement en diminution, mais qui restent quand même en hausse par rapport aux tendances observées avant la crise ;
- Enfin, le cadrage de la campagne d'emplois et l'absence dans ce projet de budget de l'impact évoqué par Damien VERHAEGHE sur l'éventuel texte qui serait publié sur la hausse du CAS Pensions à hauteur de 4 points qui aurait un impact de 8 millions d'euros pour AMU ;

Concernant les chiffres, le résultat patrimonial du budget initial 2025 est déficitaire à moins 10,4 millions d'euros, une capacité d'autofinancement qui reste tout de même positive à 6,7 millions d'euros et un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 23,4 millions d'euros.

Au niveau des recettes, le budget intègre les événements marquants suivants :

- Un niveau très prudent de SCSP compte tenu de l'absence de notification à hauteur de 557 millions d'euros. Cette dernière tient toutefois compte notamment du troisième

versement du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance « COMP » pour 2,6 millions d'euros ;

- La poursuite de la hausse de l'apprentissage, avec des recettes en hausse de plus 1,2 million d'euros par rapport au budget initial 2024.

Sur le volet dépenses de personnel, les dépenses s'établissent à 597,2 millions d'euros et restent en légère hausse par rapport au budget rectificatif.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- Les fluides sont en amélioration de 3,9 M€ par rapport au BR 2024 ;
- La hausse tarifaire des marchés structurants continue de peser sur l'établissement, avec des renégociations de marchés sur le nettoyage et la maintenance préventive ;
- En dehors de ces éléments, le niveau de dépenses de fonctionnement de l'établissement reste maîtrisé, hors projet financé.

Les recettes de fonctionnement hors produits calculés s'établissent à 725,4 millions d'euros en droits constatés. Elles sont composées de :

- 556,9 M€ de SCSP : dont versement de 20% du COMP;
- 36,6 M€ sur les recettes centralisées (dont droits nationaux et droits différenciés, frais de gestion recherche, Amidex, préciput ANR) ;
- 4,1 M€ sur le patrimoine (dont 0,752 M€ de cession immobilière);
- 42,6 M€ sur les ressources propres des composantes et 8,6 M€ s'agissant des services centraux et communs;
- 76 M€ s'agissant des projets recherche et formation.

En sus, 48,9 M€ de produits calculés sont estimés - stable par rapport au budget initial 2024.

S'agissant des dépenses, elles s'établissent en comptabilité patrimoniale à 784,6 millions d'euros :

- La masse salariale représente 597,1 M€
- La prévision des dépenses de fonctionnement 121,4 M€ dont 77,6 M€ hors projets *stables par rapport au BR* :
 - ❖ 24,1 M€ s'agissant des composantes ;
 - ❖ 4,5 M€ sur les services communs et centraux, incluant – 0,5 M€ sur le PMS
 - ❖ 33,9 M€ pour le Patrimoine (directions patrimoniales seulement)
 - ❖ Fluides : 15,4 M€ soit -3,9 M€ p/r BR
 - ❖ Nettoyage – Gardiennage : 5,4 M€ soit + 0,219 M€ p/r BR
 - ❖ Maintenance : 5,8 M€ soit + 0,7 M€ p/r BR

❖ 14 M€ Recherche.

La programmation des travaux a été réalisée au regard des calendriers d'exécution tout comme pour les projets et les conventions pluriannuelles.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 103,2 M€, en baisse de – 19,8 M€ par rapport au BI 2024.

Mme Florence MESSINA revient sur les principaux éléments de soutenabilité budgétaire évoqués par Damien VERHAEGHE précédemment.

Le niveau de fonds de roulement dans le cadre de ce BI 2025 serait porté à **24 M€ (47,4 M€ en BR 2024) soit 12 jours**. Le seuil prudentiel étant à 15 jours.

Pour mémoire, le compte financier 2022 était à 90,1 M€ et à 78,7 M€ 2023 / 71,3 M€ sans les fondations et BI 2024 20,3 M€.

Aujourd'hui le résultat est déficitaire à moins 10,4 millions d'euros.

Sans préfigurer le résultat du compte financier et la fin d'exécution 2024, encore en cours à ce jour, les niveaux d'exécutions globaux laissent à penser que le niveau de fonds de roulement prévisionnel en fin d'année ne serait pas à 24 millions d'euros, mais pourrait être au-dessus.

Le niveau de trésorerie diminue, en lien avec les précédents ratios, et serait porté à 82 millions d'euros dans le cadre de ce budget initial 2025, reste supérieur au seuil prudentiel à 30 jours.

Les prévisions d'autorisations d'engagement s'établissent à 841,3 millions d'euros et à 244 millions d'euros hors masse salariale. Ces autorisations d'engagement incluent le marché nettoyage qui sera encours de renégociation à hauteur totale de 19 millions d'euros, les fluides également pour 15 millions d'euros. On note également le réengagement du marché de maintenance à hauteur de 6 millions d'euros.

S'agissant des investissements, le Plan Campus représente 8,4 millions d'euros, dont les opérations Pauliane 2025 pour 7,6 millions d'euros.

Les crédits de paiement dans le cadre de ce budget initial s'établissent à 805,2 millions d'euros.

Les grandes tendances en AE sont retranscrites pour leur part annuelles en crédits de paiement.

Le solde budgétaire s'établit à -35,79 M€ ; le solde budgétaire sur opérations flechées lui est à -17,3 M€. Par conséquent, la variation de trésorerie prévisionnelle est de moins 40,7 millions d'euros.

M. Guillaume PIANEZZE évoque le cadrage retenu pour 2025 concernant la campagne d'emploi qui a été présenté en détails, notamment le prélèvement unique . Il fait observer ensuite une légère baisse au niveau de la présentation du BP . Une variation positive est à noter pour le poste réservé au recrutement des contractuels doctorants de plus de 316 000 euros. Il rappelle qu'en 2020 le nombre de doctorants contractuels était de 906 emplois, en 2023 ils

étaient 977. Il traite ensuite de la baisse de la masse salariale Etat et de l'évolution 2024/2025 du budget masse salariale.

Sur le crédit recherche et les ressources propres une variation positive est à noter. Il précise que les 900 000 euros pour le financement des composantes correspondent principalement à des subventions de la Région.

Mme Florence MESSINA fait un rappel sur les périmètres des fondations.

La Fondation A*Midex héberge les projets France 2030 et l'initiative d'excellence. La Fondation Imera est l'Institut d'Études Avancées d'Aix-Marseille Université. La Fondation AMU nouvellement créée dont le premier budget est voté dans le cadre de ce Conseil d'Administration.

Elle précise que les budgets des trois fondations sont détaillés dans les notes de l'ordonnateur.

Il n'y a pas de fait marquant à signaler sur la Fondation Imera. La trésorerie et le niveau de fonds de roulement restent satisfaisants et en dessous des seuils d'alerte.

La Fondation AMU voit son premier budget approuvé dans le cadre de ce Conseil d'Administration avec un démarrage et une budgétisation qui reste prudente s'agissant des dons qui pourront être levés dans le cadre de l'objet social de la fondation.

S'agissant de la fondation Amidex, les projets structurants vont se poursuivre ; la feuille de route 4.0 démarre avec notamment le projet Marseille Immunology Biocluster (France 2030) dont la convention a été signée avec l'Etat à l'été 2024.

Mme Caroline MAURIAT pour la liste CGT-FSU-Solidaires débute son intervention avec une proposition de motion sur le budget. Elle rappelle que ce matin les organisations FSU, CGT-SUD-Solidaires, FO et CFDT ont envoyé une proposition de motion au Président et à la DAJI. Elle indique que les organisations syndicales auraient souhaité l'envoyer plus tôt pour qu'elle apparaisse à l'ordre du jour, mais les documents pour la préparation du Conseil d'Administration ayant été reçus le 9 décembre, il n'a pas été possible d'envoyer la motion dans les huit jours. Elle accuse réception de la réponse négative pour inscrire la motion à l'ordre du jour.

Elle procède à la lecture de la proposition de motion reproduite ci-après :

***Motion budget 2025
Proposée par les organisations syndicales
FSU, CGT, Solidaires, CFDT EFRP, FO***

Le conseil d'administration de l'Université d'Aix Marseille, réuni ce jour, a pris connaissance des éléments du budget initial 2025. Notre université, comme l'ensemble des universités françaises, se trouve dans une situation budgétaire inédite quant aux conditions de son budget initial 2025. Outre que le PLF2025 n'a pas été voté, si les orientations budgétaires initialement prévues étaient maintenues, 4 universités sur 5 se retrouveraient en déficit. Et le tour de passe-passe opéré par la définition de nouvelles

règles budgétaires ne changera en rien la réalité budgétaire des établissements, qui sera particulièrement fragile.

Concernant notre université, après 3 années de résultat négatif, les règles budgétaires amènent logiquement à un plan de redressement, dont la lettre d'orientation budgétaire de septembre nous présentait les grandes lignes.

Mais quels que soient les efforts de communication déployés pour les faire passer, les choix opérés et qui sont amenés à se prolonger au minimum sur les années 2025-2026, conduisent l'université à ne plus pouvoir assurer pleinement ses missions : mission de recherche par la suppression de postes d'enseignant-chercheur et la diminution des dotations aux laboratoires ; mission de formation par la réduction du nombre d'heures d'enseignement (à travers la diminution des heures complémentaires), la diminution des capacités d'accueil ou la sélection sociale envers les étudiants de nombreux pays extra-communautaires. Plus généralement, notre mission de service public d'accueil des étudiants dans de bonnes conditions d'étude est remise en cause avec, par exemple, les économies envisagées sur le ménage, service déjà très dégradé et qui, par son externalisation, favorise des emplois où les salariées (principalement des femmes) sont exploitées.

Ces mesures ne sont pour autant pas suffisantes puisque pour notre université, le déficit patrimonial 2025 est évalué à 10,4 M€ et que le fonds de roulement chuterait à 24 M€, permettant de faire face à 12 jours de dépense de fonctionnement et de masse salariale alors que le seuil prudentiel serait de 15 jours.

Ce projet de budget (mais aussi les précédents) est la conséquence directe du désengagement de l'Etat après le passage aux Responsabilités et compétence élargie et du choix de faire porter sur les universités un grand nombre de dépenses décidées par l'Etat sans compensation : mesures dites Guérini, hausse de l'indice du Compte d'Affectation Spécial pension qui pèsera plusieurs M€ sur le budget de notre établissement s'il venait à être confirmé ou le Glissement Vieillesse Technicité dont le coût annuel est de plusieurs M€ (4,6 M€ pour cette année).

Il s'agit donc d'une responsabilité directe de l'Etat qui décide de se désengager massivement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le budget 2025 consacrerait ainsi la plus faible part du budget de l'Etat à l'ESR depuis plus de 20 ans (5,27% à périmètre constant), avec des conséquences dramatiques pour la formation de la jeunesse sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, d'autres choix sont possibles comme par exemple la réaffectation de tout ou partie des dépenses du Crédit Impôt Recherche (près de 8Mds€, soit le budget alloué au programme 172 qui concerne les organismes de recherche) au profit, notamment du budget de l'enseignement supérieur et la recherche, car c'est toute la fonction publique qui est affaiblie par la politique menée depuis 2007 et qui mérite d'être mieux financée.

Le conseil d'administration de l'Université d'Aix Marseille alerte solennellement les parlementaires ainsi que la population sur les conséquences de ces orientations budgétaires sur le fonctionnement de notre établissement et plus généralement sur la capacité du service public de l'ESR à remplir l'ensemble de ses missions (formation et recherche) sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, les organisations signataires appellent le conseil d'administration à voter contre ce budget, qui conduit à dégrader les conditions d'études des étudiants et

de travail des personnels, tout en réduisant l'offre et la qualité de formation et l'activité de recherche.

À la suite de cette lecture, elle indique qu'il serait appréciable qu'Aix-Marseille Université s'exprime sur les conditions budgétaires au travers de son Conseil d'Administration.

M. Éric BERTON indique qu'un retour a été fait sur la motion. Concernant les prises de position politique, le Président rappelle qu'il ne souhaite pas que le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université soit vecteur des prises de position politiques des syndicats au travers de motions. Il rappelle que cela a été voté en Conseil d'Administration.

Mme Florence MESSINA souligne que si le budget n'est pas voté aujourd'hui, il n'y aura pas de budget exécutoire en tout début d'année 2025.

Mme Caroline MAURIAT répond que le recteur peut donner l'autorisation d'exécuter.

M. Éric BERTON partage l'avis sur l'amélioration nécessaire du modèle de financement des universités.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT demande des précisions sur la page 21 de la présentation. Que signifie « remboursement emprunt et loyers financiers à hauteur de 5,5 millions d'euros » ? Que reste-t-il à rembourser ?

Mme Florence MESSINA répond qu'il s'agit des financements dans le cadre du Plan Campus, c'est un montage particulier.

M. Christophe BEROUD, concernant le coût de pilotage d'A*Midex, demande ce qui justifie cette augmentation substantielle de 46 %.

Mme Florence MESSINA répond que les projets France 2030 se déploient pleinement et cela a un impact sur le support associé au déploiement de ces projets.

M. Denis BERTIN précise que les missions initiales de la fondation A*Midex ne changent pas et sont à effectif constant. En revanche, les réussites du site au regard de l'excellence des personnels font qu'Aix-Marseille Université est le premier site universitaire français en termes de succès sur les programmes France 2030 avec une centaine de projets et une levée globale d'un peu plus d'un milliard d'euros. Il indique par exemple que le projet BioCluster rapporte 2 millions d'euros de frais de gestion à l'université qui permet une certaine souplesse dans la comptabilité de l'établissement.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT se montre inquiet pour son pays et pour amU Il s'inquiète face à ce budget déficitaire, à ce seuil prudentiel qui est donc dépassé. Il rappelle la publication toute récente (3 décembre 24) d'un décret qui déclenche un plan de refinancement dès lors qu'un seul paramètre sur les 3 est en situation d'alerte. Or nous y sommes à amU puisque le seuil prudentiel du fonds de roulement de l'établissement passe à 12 % (seuil prudentiel, 15 %).

Mme Irina TRANKOVA entend et relaie les inquiétudes aux deux recteurs. Elle rappelle, sur ce budget, le contexte particulier dans lequel il est élaboré. Il n'y a actuellement pas de loi de finances votée pour 2025. Il y a plusieurs éléments d'incertitudes qui font que la situation est à ce stade un peu provisoire même s'il y a, c'est évident, des inquiétudes à avoir. Réglementairement, effectivement, la période est transitoire vers des dispositions un peu

différentes. Ce budget est encore soumis aux dispositions actuelles c'est-à-dire que le déficit prévisionnel fait l'objet d'une autorisation du recteur de prélèvement sur les réserves de l'établissement. Cette autorisation a été formalisée et est en cours de signature.

Sur le déficit, celui-ci rapporté au volume budgétaire reste assez limité, mais aussi limité aux facteurs déjà identifiés depuis 2/3 ans qui sont les surcoûts énergétiques et essentiellement les mesures Guerrini que l'établissement cherche à absorber. Concernant le fonds de roulement qui est un indicateur suivi depuis longtemps et qui va devenir à partir de 2025 un élément essentiel de l'analyse, celui-ci présente effectivement une certaine fragilité, connue depuis 2022. Cependant les efforts importants menés pour faire des économies sont à noter. Il faut attendre l'exécution 2024 qui s'annonce à priori plus favorable que ce qui est prévu au dernier budget rectificatif.

Elle ne se veut pas forcément rassurante ; à ce stade de l'année, compte tenu du contexte, le rectorat estime que ce budget tient la route et maîtrise la trajectoire et la volonté de chercher des pistes pour pouvoir maintenir ce dynamisme. Le recteur donne son autorisation à ce stade-là avec un réexamen prévu.

Mme Caroline MAURIAT demande si un budget rectificatif interviendra rapidement en début d'année.

Mme Florence MESSINA répond que sur les premiers mois de l'année il sera possible d'exécuter le budget.

Mme Caroline MAURIAT s'étonne de l'absence de budget détaillé de l'IUT.

Mme Florence MESSINA répond qu'il est intégré au niveau des composantes¹.

Mme Perrine PRIGENT manifeste le soutien de la Ville de Marseille aux côtés de l'université.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande des précisions sur le T10 des annexes au budget pour le BAIM.

Mme Florence MESSINA précise concernant les tableaux pluriannuels qui sont présentés pour information, tous n'étant pas votés,. Lors d'un dernier Conseil d'Administration, la revue du périmètre des opérations pluriannuelles et fléchées, dans le cadre du projet Infinoé a été présentée. Ce projet est un projet porté par l'Etat (DGFIP et DB) et vise à remplacer l'infocentre par lequel transite actuellement les budgets et comptes financiers des établissements. Des travaux de fiabilisation sont en cours et feront évoluer les périmètres et à fiabiliser un certain nombre de données.

Mme Emmanuelle ROSA rappelle qu'auparavant il y avait un « PPI amiante ». Elle attire l'attention du président sur la demande de création d'un comité de pilotage amiante, sollicitation à laquelle le président a répondu positivement. Elle demande, s'il y a la volonté de travailler sur ce sujet, mais qu'il n'y a pas d'enveloppe budgétaire en place, cela ne rend-il pas la réalisation de cette démarche plus compliquée ?

¹ Note de la rédaction : l'article L. 719-5 du Code de l'éducation dispose que « (...) Chaque unité, école, institut et service commun dispose d'un budget propre intégré au budget de l'établissement dont il fait partie. Ce budget est approuvé par le conseil d'administration de l'établissement, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'unité ou n'est pas voté en équilibre réel. (...) ».

M. Damien VERHAEGHE répond qu'en l'état le PPI voté en décembre 2023 est toujours actif.

Mme Emmanuelle ROSA s'interroge, concernant un transfert de 325 00 d'euros qui a eu lieu sur l'onglet T7 Fondation AMU et l'onglet T6Amidex.

Mme Florence MESSINA répond que précédemment la Fondation Amidex a hébergé un partenariat historique. Dans le cadre de la création de la fondation AMU, ont été actés notamment pour le démarrage de la fondation, une part de dotation de l'établissement à hauteur de 50 000 euros et le transfert vers la Fondation AMU de ce reliquat de dotation historique.

M. Éric BERTON propose de mettre au vote le budget initial 2025.

1) Budget initial 2025 d'Aix-Marseille Université (budget principal agrégé)

Le budget initial 2025 d'Aix-Marseille Université est approuvé à la majorité des membres présentés et représentés (24 pour, 8 contre, et 4 abstentions)

2) Budget annexe immobilier 2025 d'Aix-Marseille Université (budget annexe)

Le budget annexe immobilier 2025 d'Aix-Marseille Université est approuvé à la majorité des membres présentés et représentés (28 pour, 8 contre)

3) Budget initial 2025 de la Fondation Imera (budget annexe)

Le budget initial 2025 de la Fondation Imera est approuvé à la majorité des membres présentés et représentés (28 pour, 8 contre)

4) Budget initial 2025 de la Fondation A*Midex (budget annexe)

*Le budget initial 2025 de la Fondation A*Midex est approuvé à la majorité des membres présentés et représentés (28 pour, 8 contre)*

5) Budget initial 2025 de la Fondation Aix-Marseille Université (budget annexe)

Le budget initial 2025 de la Fondation Aix-Marseille Université est approuvé à la majorité des membres présentés et représentés (28 pour, 8 contre)

2. Affaires courantes dans les grands domaines d'action de l'établissement

2.a. Recherche

2.a.1. Détermination de l'enveloppe budgétaire destinée à la recherche pour l'année 2025

M. Stefan ENOCH présente le détail des éléments constitutifs de l'enveloppe recherche 2025.

M. Éric BERTON met au vote l'enveloppe budgétaire destinée à la recherche pour l'année 2025.

L'enveloppe budgétaire destinée à la recherche pour l'année 2025 est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (28 pour, 3 contre et 5 abstentions).

2.b. Formation

2.b.1 Détermination de l'enveloppe budgétaire destinée à la formation pour l'année 2025

Mme Sophie de CACQUERAY présente les éléments constitutifs de l'enveloppe formation. Cette dernière n'a pas changé dans sa composition par rapport à l'année dernière. La masse salariale formation hors emploi a légèrement évolué, mais il s'agit d'un jeu d'écriture.

M. Éric BERTON met au vote l'enveloppe budgétaire destinée à la formation pour l'année 2025.

L'enveloppe budgétaire destinée à la formation pour l'année 2025 est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (28 pour, 3 contre et 5 abstentions).
2.b.2. Capacité d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2025-2026

Mme Sophie de CACQUERAY présente une petite innovation dans la méthodologie puisqu'en vertu du Code de l'Éducation c'est le recteur de région académique qui arrête les capacités d'accueil. Plusieurs réunions visant à arrêter avec le recteur ces capacités d'accueil se sont tenues. Les capacités d'accueil ont été votées à la CFBU et présentent une grande stabilité sur l'établissement avec une légère baisse de 236 places qui se décomposent de la manière suivante :

- Légère baisse à ALSH
- Baisse aussi en pharmacie
- Augmentation à l'INSPE
- Et à l'IUT

M. Evan FILIBERT, pour la FAMI, procède à la lecture d'une déclaration.

Mme Caroline MAURIAT, pour la liste CGT-FSU-Solidaires souligne que l'effort semble fait principalement sur la Licence 1 de la faculté de droit.

Mme Sophie de CACQUERAY répond que sur la faculté de droit il faut séparer les sites d'Aix-en-Provence et de Marseille. Malgré le très grand nombre de places offertes sur le site de Marseille, les étudiants préfèrent aller sur le site d'Aix-en-Provence. Sur le site de Marseille, la licence, ouverte cette année, droit et sciences politiques a trouvé son public. Elle souligne qu'il y a malheureusement toujours dans l'inconscient populaire l'idée que la faculté de droit de Marseille est moins bien que la faculté de droit d'Aix-en-Provence.

M. Éric BERTON met au vote.

Les capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2025-2026 sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés (22 pour, 1 contre et 10 abstentions).

2.b.3 Demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques à compter de 2024-2025

Mme Sophie de CACQUERAY explique que cette demande d'accréditation est due à un changement de réglementation. Un décret du mois de juillet 2024 fait augmenter le nombre d'années du diplôme de sage-femme et a créé un doctorat en études maïeutiques. La demande d'accréditation pour le troisième cycle de ce doctorat est portée au vote aujourd'hui.

M. Éric BERTON met au vote la demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques à compter de 2024-2025.

La demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques à compter de 2024-2025 est approuvée à l'unanimité.

2.b.4. Mise à jour de la charte relative aux diplômes nationaux en partenariat international (DPI)

Mme Sophie de CACQUERAY rappelle que lors du précédent Conseil d'Administration avait été votée la transposition des diplômes en DPI dans le cadre de la nouvelle accréditation et de la nouvelle offre de formations. La charte a été refondue en partenariat avec la DIRFOR, la DRI et la DAJI et introduit la notion de réciprocité, flux entrant et flux sortant pour tous les DPI sauf pour les diplômes pour lesquels ça n'a pas de sens. La possibilité de déroger au droit différencié sous réserve de respecter la clause de réciprocité entrante et sortante a également été intégrée.

M. Éric BERTON met au vote la mise à jour de la charte relative aux diplômes nationaux en partenariat international (DPI)

La mise à jour de la charte relative aux diplômes nationaux en partenariat international (DPI) est approuvée à la majorité.

2.b.5. Révision de la tarification de la certification Pix pour les personnels amU à compter de l'année 2024

Mme Sophie de CACQUERAY explique qu'il s'agit d'une mise en conformité. Une convention liant l'université à PIX prévoit la gratuité pour les personnels d'Aix-Marseille Université qui souhaiteraient faire la certification PIX. L'année dernière il y a eu une difficulté, car il a été demandé à certains personnels de contribuer par le biais du CPF. Cette année, en lien avec la Direction des Ressources humaines, un travail a été mené pour que les agents d'Aix-Marseille Université puissent passer la certification PIX sans qu'il y ait de paiement.

M. Éric BERTON met au vote la révision de la tarification de la certification Pix pour les personnels amU à compter de l'année 2024.

La révision de la tarification de la certification Pix pour les personnels amU à compter de l'année 2024 est approuvée à l'unanimité.

2.b.6. Complément tarifaire en formation continue (ALLSH) pour 2024-2025

Mme Sophie de CACQUERAY indique que lors de précédents votes, il y avait eu un oubli en Sciences de l'Éducation sur un master « Responsable de formation » à distance, qui est rectifié aujourd'hui.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires demande ce qui justifie 5200 euros de frais d'inscription pour une formation à distance.

Mme Sophie de CACQUERAY répond qu'elle n'a pas la réponse, mais qu'elle peut se renseigner.

M. Éric BERTON met au vote.

Le complément tarifaire en formation continue (ALLSH) pour 2024-2025 est approuvé à l'unanimité, moins 5 abstentions.

2.b.7. Tarification des frais de formation professionnelle pour 2025-2026

Mme Sophie de CACQUERAY indique que la fin du dispositif a été votée. Ce qui est mis au vote aujourd'hui c'est le début du processus.

M. Éric BERTON met au vote.

La tarification des frais de formation professionnelle pour 2025-2026 est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (31 pour, 1 contre et 1 abstention).

2.b.8 Répartition de la part variable de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

M. Jean-Louis MORO rappelle que la CVEC n'est pas versée en une seule fois. La première partie est versée en début d'année universitaire l'autre partie bien plus tard. L'objet est de voter la répartition proposée par la commission ad hoc.

La part variable est de 29,26 euros par étudiants ce qui représente 745 594,20 €. L'idée est d'abonder le fonds pluriannuel d'investissement, vie étudiante de 415 000 €. Ce fonds pluriannuel d'investissements a pour objectif de constituer des réserves pour abonder les projets structurants comme la maison de l'étudiant du site de Saint-Jérôme qui devrait voir le jour au mois de septembre 2026 ou la maison de l'étudiant du site de Saint-Charles.

Mme Caroline MAURIAT, pour la liste CGT, FSU, Solidaires s'attendait à ce que le montant de la CVEC soit égal aux produits non-étudiants x le montant de la CVEC.

M. Jean-Louis MORO s'excuse d'avoir manqué d'explications. Il indique que les fonds CVEC sont versés au CROUS qui prend une partie et c'est seulement la partie restante qui est versée à l'université.

M. Éric BERTON met au vote la répartition de la part variable de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

La répartition de la part variable de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

2.b.9 Programmation du plan pluriannuel d'investissement vie étudiante 2024 (PPI-VE 2024)

M. Jean-Louis MORO présente l'investissement du plan pluriannuel d'investissements sur les quatre dernières années. Le montant disponible au mois de décembre 2024 est de 431 460 euros.

M. Éric BERTON met au vote la Programmation du plan pluriannuel d'investissement vie étudiante 2024 (PPI-VE 2024).

Le plan pluriannuel d'investissement vie étudiante 2024 (PPI-VE 2024) est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

2.c. Direction des Ressources humaines

2.c.1. RIPEC (C2) : mise à jour des fonctions éligibles

M. Damien VERHAEGHE indique que les points RIPEC et PCA relèvent du même objet, seules les populations bénéficiaires sont différentes.

Les modifications présentées portent sur trois points :

- la création de la responsabilité « responsabilités particulières France 2030 ;
- la création des fonctions « lauréats ERC (Starting, Consolidator, Advanced et Synergy) » et « coordination de projets européens de recherche et d'innovation » qui sera présentée ensuite par Céline DAMON ;
- la suppression de la fonction « Porteur de projet de chaire industrielle ou ANR.

Mme Céline DAMON rappelle la politique incitative de l'université qui avait été décidée en 2017. Elle a évolué depuis pour faire face aux nouveaux programmes européens et la mise en place de la mission Europe pour la recherche.

Il est proposé que les primes soient versées directement par l'université et couvertes entièrement par la subvention européenne. Elle concerne un nombre très limité d'enseignants-chercheurs. Pour des questions d'équité, il semblait important d'avoir le même mode de fonctionnement pour les chercheurs CNRS, INSEM ou IRD.

Les nouvelles modalités sont de la verser directement via la C2 et non plus via un complément de salaire Protisvalor, de se mettre au plafonnement du CNRS et de mettre fin à l'impossibilité de cumuler une modulation avec les primes.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT demande si la prime pour les coordinateurs de projets est perçue sur toutes les années du projet.

Mme Céline DAMON répond positivement. Les primes sont budgétisées dès le montage du projet.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT,Sud, Solidaires demande si précédemment il y avait des cotisations salariales appliquées qui disparaissent avec les nouvelles modalités.

M. Damien VERHAEGHE répond que c'est à vérifier.

Mme Céline DAMON précise que c'était par cumul d'activités. La partie cotisation salariale n'était pas équivalente à un vrai contrat de travail.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Education demande si un chiffrage total a été fait.

Mme Céline DAMON répond que cela va dépendre si les primes sont demandées ou pas par le lauréat du contrat européen. Pour connaître l'impact de ces nouvelles modalités, les enseignants-chercheurs seront mieux tracés dès le montage avec un point annuel sur la politique incitative.

M. Éric BERTON met au vote.

La mise à jour de la liste des fonctions éligibles à la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) est approuvée à l'unanimité moins 4 abstentions.

2.c.2 Prime de charges administratives (PCA) : mise à jour de la liste des fonctions éligibles

M. Damien VERHAEGHE indique qu'il s'agit simplement du public qui change, ici les ESAS et HU.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Education souligne un manquement de chiffrage d'un point de vue méthodologique.

M. Damien VERHAEGHE répond que cela va dépendre du choix de l'enseignant-chercheur.

M. Éric BERTON met au vote.

La mise à jour de la liste des fonctions éligibles à la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) est approuvée à l'unanimité moins 4 abstentions.

2.d. Normatif

2.d.1 Modification de la Charte de déontologie et du règlement intérieur de la commission

Mme Sophie LAMOUROUX revient sur le contexte de la création de la commission déontologie en 2020, afin de favoriser la valorisation et le transfert des résultats de la recherche publique vers les entreprises. Il est aujourd'hui proposé de procéder à une harmonisation du contenu de la charte de déontologie autour des grands principes et de déplacer les dispositions relatives à la procédure vers le règlement intérieur de la commission.

Mme Sophie LAMOUROUX indique que la charte ayant été adoptée devant les instances, il est logique de revenir devant les instances pour la modifier.

M. Christophe BEROUD, pour la CFDT pose une question sur l'article 9 dont il procède à la lecture.

Il suppose que le « où » est erroné puisqu'il est possible d'avoir les deux casquettes, créateur et consultant.

M. Éric BERTON met au vote la modification de la Charte de déontologie qui enportera modification du règlement intérieur de la commission.

La modification de la charte de déontologie et du règlement intérieur de la commission est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

2.e. Divers

2.e.1 Nomination des commissaires aux comptes des fondations

Mme Florence MESSINA explique qu'Aix-Marseille Université a l'obligation de nommer deux commissaires aux comptes pour les trois fondations universitaires. Elle indique que les propositions ont été faites dans le cadre des conseils de gestion des fondations et ont été approuvées par les fondations universitaires. Il est donc proposé de nommer les cabinets Mazars SA et Deloitte & associés.

M. Éric BERTON met au vote.

La nomination des cabinets Mazars SA et Deloitte & associés en tant que commissaires aux comptes des fondations est approuvée à l'unanimité.

2.e.2 Acceptation d'un don matériel par l'institut RIKEN au profit de l'Institut Neurophysiopathologie (INP – UMR 7051)

M. Stefan ENOCH indique qu'il s'agit d'accepter un don de matériel lié à la venue du Docteur Banty TIA. En effet, l'Institut Riken du Japon qui l'employait souhaite céder la chaise d'observation pour primate, le capteur de force ainsi que deux ordinateurs (servant à l'enregistrement et l'analyse des données) utilisés dans le cadre des recherches du Dr TIA.

M. Éric BERTON met au vote l'acceptation d'un don matériel par l'institut RIKEN au profit de l'Institut Neurophysiopathologie (INP – UMR 7051).

Le don est approuvé à l'unanimité. Conformément à la procédure applicable (CG3P), une autorisation sera ensuite demandée au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2.e.3 Acceptation d'un don de l'IFPRI au profit de IUSTI pour l'année 2024-2025

M. Stefan ENOCH indique qu'il s'agit d'un don financier de 42 000 dollars attribué au Professeur Olivier POULIQUEN pour mener ses recherches qui traitent des particules.

Mme Caroline MAURIAT pour la liste CGT-FSU-Solidaires fait remarquer que le document était très mal rédigé et alerte sur la qualité d'écriture.

M. Éric BERTON met au vote l'acceptation d'un don de la part de la société NOVARTIS PHARMA au profit de l'Institut de Neurophysiopathologie (INP – UMR 7051).

Le don est approuvé à l'unanimité. Conformément à la procédure applicable (CG3P), une autorisation sera ensuite demandée au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2.e.5. Admission en non-valeur - Société SEVENTY ACADEMY

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT indique qu'il s'agit d'admettre en non-valeur une créance de 33 100 euros avec la société SEVENTY ACADEMY, avec laquelle l'université avait conventionné dans le cadre de la mise en place du diplôme de compétences en langue professionnelle (DCL). Il précise que le montant étant supérieur au seuil de 10 000 euros dont le Président dispose pour admettre la non-valeur par délégation de compétences du Conseil d'Administration, elle doit donc être votée en Conseil d'Administration. Il rappelle que les créances seront admises en non-valeur sur proposition du Conseil d'Administration. Il précise qu'il s'agit d'un organisme fantôme pour lequel toutes les mesures ont été prises et qu'il n'y a plus rien à faire en termes de recouvrement. Il rappelle que l'admission en non-valeur n'éteint pas la créance.

Mme Caroline MAURIAT, pour la liste CGT, FSU, Solidaires demande des précisions.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT répond qu'il s'agit d'un organisme avec lequel Aix-Marseille Université a conventionné pour organiser le diplôme de compétences en langue professionnelle. Dans le cadre de cette convention, l'organisme devait, une fois les fonds encaissés, reverser 100 euros par participant à l'université. Il s'agit d'une escroquerie.

M. Pierre-Yves DUFEU, pour la CFDT, demande des précisions sur les mesures juridiques qui ont été menées.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT précise que des relances amiables, mises en demeure, saisies à tiers détenteur. Le dossier a ensuite été confié à un huissier qui a fourni un certificat d'irrecouvrabilité.

M. Pierre-Yves DUFEU sensibilise à la logique de ressources propres. En faisant appel à des partenaires extérieurs, ce type de risques se multiplie ce qui n'est pas fait pour améliorer la situation budgétaire de l'établissement.

M. Éric BERTON met au vote l'admission en non-valeur - Société SEVENTY ACADEMY.

L'admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée à 18h02.

Le Président du Conseil d'administration,

ÉRIC BERTON